

COMMUNIQUÉ



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Agents autorisés
Membres du conseil d'administration des PPQ
Association des emballeurs de pommes du Québec
M^{me} Sophie Perreault, AQDFL
M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme

Représentants des chaînes
Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie
Metro
Sobey's
M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec

3 août 2016

PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2016

Décision du comité de prix du 1^{er} août 2016 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, d'établir le prix des premières variétés tardives et la mise en place de promotions ciblées et des opportunités d'affaires pour aider à l'écoulement des premières variétés tardives :

Date	Sunrise (minot : 42 lb)	Paulared (minot : 42 lb)	Lobo (minot : 42 lb)	Ginger Gold (minot : 42 lb)
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$
Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus				

S: Sac

C: cellule

PROMOTIONS CIBLÉES (sans complément de prix)

À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise en sac ou en cellule, si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire.
Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires) - (sans complément de prix)	
À compter du début de l'écoulement	Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. Rabais de 2 \$/minot (SANS COMPLÉMENT DE PRIX) pour les pommes de variétés Paulared, Lobo et Sunrise vendues en sac ou en cellule.

PRIX DES VARIÉTÉS HÂTIVES : Les membres du comité ont décidé que le prix des variétés hâtives serait flottant.

APPLICATION DE L'ANNEXE H – PROMOTION CIBLÉES

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante :

Un rabais sera alloué pour **les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une **base mensuelle par variétés** ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et/ou en cellule par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). **Les emballeurs devront conserver la preuve des promotions ciblées ou la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.**

**Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies
Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland**

	Paulared
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.	

PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS

Étant donné que le calendrier des dates de mise en marché est évolutif, il peut être révisé régulièrement selon l'évolution de la récolte. Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra le **lundi 15 août 2016 dès 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des dates de mise en marché et le prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais tardives.

CALENDRIER DES DATES DE MISE EN MARCHÉ – RÉCOLTE 2016



Le **13 juillet 2016**, les membres du comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais ont statué sur les dates de mise en marché ci-dessous inscrites, dans le but d'avoir un approvisionnement continu de qualité et de respecter la maturité des différentes variétés de pommes du Québec. Les membres du comité des prix demandent aux producteurs, emballeurs et à tous les intervenants de la filière de la pomme de respecter ces dates qui débutent le mercredi.

JUILLET		06	13	20	27
			Jaune transp. Lodi	Jaune transparente	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive
AOÛT		03	10	17	24
	Jaune transparente Vista Bella Rouge hâtive	Vista Bella Jersey Mac ** Rouge hâtive Melba	Jersey Mac Melba	Jersey Mac Melba Sunrise N Paulared	Sunrise N Paulared Ginger Gold N Jersey Mac
SEPTEMBRE		07	14	21	28
		Paulared Lobo ** Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N Sunrise N	Paulared Lobo Ginger Gold N McIntosh **	Paulared Lobo McIntosh Ginger Gold N Honeycrisp N Gala N Spartan
OCTOBRE		05	12	19	26
		Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse	Lobo McIntosh Honeycrisp N Gala N Ambrosia N Spartan Empire Cortland Jaune délicateuse Rouge délicateuse

** Quantité limitée

N : nouvelle variété

Tous les agents autorisés qui commercialiseront avant la date de mise en marché à compter de la variété **SUNRISE** perdront des points de démerite qui pourraient entraîner la perte de leur autorisation à titre d'agent autorisé. De plus, les PPQ se réservent le droit d'entamer toute procédure juridique nécessaire pour le non respect des dates de mise en marché et **contre tous les agents non-autorisés.**

**PREMIER COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION
POUR LA RÉCOLTE 2016**

Le premier comité de prix de la pomme destinée à la transformation se tiendra le **mercredi 10 août 2016 à compter de 13 h** par conférence téléphonique dans le but de discuter du prix des pommes à jus standard.

COÛT DE MANUTENTION

À compter de la saison de commercialisation 2016-2017, les coûts de manutention pour toutes les variétés de pommes déclassées ont été modifiées de la façon suivante :

Le calcul des coûts de manutention est établi selon le pourcentage de qualité.

Coût de manutention (toutes les variétés - \$/minot)		
Strate de qualité %	Jus standard	Jus opaescent
90 - 100	1,75 \$	2,10 \$
70 – 89.99	1,98 \$	2,38 \$
50 - 69.99	2,12 \$	2,56 \$
0 – 49.99	2,19 \$	2,64 \$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix établi par le comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation pour le jus standard, le jus opaescent, la sauce ou pelées

Exemple de calcul :

Pour un lot de 400 minots dont le pourcentage de qualité est de 57 % soit un pourcentage de déclassement de 43 %, le nombre de minots de pommes déclassées s'établit à 172 minots (400 minots X 0.43) pour un coût de manutention pour le jus opaescent de :

$$172 \text{ minots} \times 2,56 \text{ \$/minot} = 440.32 \text{ \$}$$

Le coût de manutention ne peut jamais être supérieur au prix minimum. L'entente sur le coût de manutention prend effet pour la récolte 2016-2017. Il est entendu que les coûts précisés au tableau seront indexés selon un taux basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, annualisé (tableau 326-0021, Statistique Canada) pour chacune des trois (3) années de commercialisation subséquentes, soit 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

ESTIMATION DE LA RÉCOLTE AU QUÉBEC

Région Du Québec	McIntosh 2015	Empire 2015	Cortland 2015	Spartan 2015	Paulared 2015	Gala 2015	Honeycrisp 2015	Lobo 2015	Autres tardives 2015	Hâtives 2015	Estimation 2016	Total 2015 Estimation	Total 2014 Réal	Total 2013 Réal	Total 2012 Réal	Total 2011 Réal
Sud-Ouest de Montréal	525	65	105	70	45	23	42	36	54	35	1 000	1025	907	879	846	1 019
Richelieu-Rouville	1 334	121	79	140	41	119	27	30	5	35	1 931	2037	2 299	2180	2 260	2 099
Missisquoi	585	45	85	50	45	40	18	27	16	15	926	881	1 018	937	778	926
Laurentides	672	70	200	200	90	3	9	50	100	10	1 404	1566	1 584	1626	1 522	1 466
Cantons de l'Est	33	4	15	12	3	2	4	5	2	5	85	78	89	81	68	81
Québec	60	3	50	5	25	1	15	25	5	10	199	190	144	165	138	144
Autres régions	24	2	10	4	1	0	2	5	1	2	51	59	50	58	48	50
Grand total 2016 estimation	3 233	310	544	481	250	188	117	178	183	112	5 596					
Grand total 2015 estimation	3 523	301	518	473	250	171	110	197	178	116		5 836				
Grand total 2014 réel¹	2 345	475	1 090	853	347	104	85	225	469	97			6 091			
Grand total 2013 réel¹	2 337	514	999	870	329	105	81	246	347	98				5 926		
Grand total 2012 réel¹	2 164	484	908	804	328	98	55	286	319	105					5 660	
Grand total 2011 réel¹	2 199	603	721	1 049	345	86	56	292	326	108						5 785

minot = 42 lb

Source : MAPAQ, Institut de la statistique du Québec, Les Producteurs de pommes du Québec, Clubs d'encadrements techniques, La Financière agricole du Québec

¹ L'estimation des variétés est effectuée à partir des minots transigés à l'état frais via la banque de données des PPQ pour l'année en cours. Les données du déclassement et des pommes destinées à la transformation sont exclues.

Mise en garde:

Nous tenons à faire une mise en garde quant à l'estimation de la récolte de pommes du Québec. Cette estimation se fait au meilleur de la connaissance des membres du Comité, donc elle peut varier de ± 15%. La production réelle peut aussi fluctuer selon les conditions climatiques d'ici la récolte.

Minots	
2015	5 836 000 (1)
2014	6 091 000 (2)
2013	5 918 000 (2)
2012	5 309 000 (2)
2011	5 785 000 (2)
Moyenne 5 ans	5 787 800

Minots	
2015	5 836 000 (1)
2014	6 091 000 (2)
2013	5 926 000 (2)
2012	5 660 000 (2)
2011	5 785 000 (2)
2010	5 724 000 (2)
2009	6 270 000 (2)
2008	5 671 000 (2)
2007	7 395 000 (2)
2006	4 607 000 (2)
2005	5 366 906 (2)
2004	5 819 000 (2)
2003	4 369 868 (2)
2002	4 576 787 (2)
2001	5 189 000 (2)
Moyenne 15 ans	5 619 104

(1) estimation

(2) production réelle